

**TRANCHE 2024 - CONTRAT DEPARTEMENTAL
POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE 2023/2025**

Le Maire rappelle que le Conseil Départemental des Bouches du Rhône dans le cadre de sa politique d'aide aux communes a mis en place un dispositif de contractualisation pluriannuelle d'aide aux travaux d'investissement sous maîtrise d'ouvrage communal pour la transition écologique. Il s'agit de co-financer toute opération significative au niveau de l'équipement des communes ou en termes d'aménagement et de développement local, ou tout programme d'aménagement urbain à l'échelle de la commune dans le cadre d'un plan global d'aménagement.

Le maire rappelle que par délibération n° 199x23 du 28/09/2023 la commune a demandé au Conseil Départemental une subvention dans le cadre d'un contrat départemental pour la transition écologique portant sur la réalisation de quatre projets structurants pour la période de 2023 à 2025 :

- La rénovation et la restructuration d'un équipement sportif tiers lieu à la performance énergétique au stade Gilbert Rocci pour un montant subventionnable de **7 420 182€ HT**
- La création d'une trame verte et l'aménagement des berges autour du Merlançon pour un montant subventionnable de **1 006 676€ HT**
- L'économie d'énergie et la rénovation de l'éclairage public pour un montant subventionnable de **3 274 563 € HT**
- La rénovation énergétique des groupes scolaires pour un montant subventionnable de **2 878 034€ HT**

Lors de la commission permanente du 13/10/2023,

- le Conseil Départemental a approuvé l'attribution d'une aide financière globale d'un montant de 7 289 728€ sur la base d'une estimation de montant de dépenses subventionnables de 14 579 455€HT

- a voté la tranche 2023 d'un montant de 1 541 682€ HT avec une subvention globale de 770 841 €.

Le Maire précise, par ailleurs, que chaque tranche du contrat doit être soumise au vote du conseil municipal et pourra faire l'objet à cette occasion de modification quant au phasage des projets ou à leur montant dans la limite de l'enveloppe initiale, en fonction de l'évolution et de l'avancement des projets. Pour rappel, une tranche ne peut être débloquée tant que la précédente n'a pas été totalement réalisée.

La tranche 2023 étant totalement débloquée, le Maire soumet à l'approbation du Conseil la tranche 2024 et son montant actualisé à hauteur de 9 256 000€ comme suit :

Projets communaux	Montant des dépenses subventionnable €HT					Montant total du projet HT
	2023	Précédente Tranche 2024	PROJET DE MODIFICATION TRANCHE 2024	Précédente Tranche 2025	PROJET DE MODIFICATION TRANCHE 2025	
Rénovation et restructuration d'un équipement sportif tiers lieu à performance énergétique stade Gilbert Rocci - AC 020657	111 846	822 040	6 491 000	6 486 296	817 336	7 420 182
Création d'une trame verte et aménagement des berges autour du Merlançon - AC 020655	-00	-00	-00	1 006 676	1 006 676	1 006 676
Economies d'énergie et rénovation de l'éclairage public - AC 020656	655 896	1 476 108	1 900 000	1 142 559	718 667	3274563
Programme de rénovation énergétique des groupes scolaires AC-021148	773 940	1 090 000	865 000	1 014 094	1 239 094	2 878 034
TOTAL PRECEDENT	1 541 682	3 388 148		9 649 625		14 579 455
TOTAL après modification de la tranche 2024	1 541 682		9 256 000		3 781 773	14 579 455

Le plan de financement Global de l'opération suite aux modifications de tranches figure en annexe.

Le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver la tranche 2024 du contrat départemental pour la transition écologique et son plan de financement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE la programmation pluriannuelle des projets d'investissement 2023/2025 conformément au tableau joint en annexe d'un montant total inchangé de 14 579 455€
- ADOPTE la tranche 2024 et son plan de financement
- SOLLICITE l'aide du Conseil Départemental à hauteur de 50% de la tranche 2024 soit
- 4 628 000 € au titre du contrat départemental de transition écologique.
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents relatifs à ce contrat pluriannuel.

– SE PRONONCE comme suit :

POUR : 34

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRÉTAIRE
AUDREY VILLE

LE MAIRE
MICHEL AMIEL

Projets communaux	Montant total du projet HT	Montants des dépenses subventionnables €HT			Total des dépenses subventionnables par projet (HT)	Subventions sollicitées auprès du Département 50%				Financements sollicités auprès d'autres partenaires		Autofinancement communal	
		2023	2024	2025		2023	2024	2025	Total Département	Partenaires	Montant	Montant €HT	%
Rénovation et restructuration d'un équipement sportif tiers lieu à performance énergétique stade Gilbert Rocci - AC 020657	7 420 182	111 846	6 491 000	817 336	7 420 182	55 923	3 245 500	408 668	3 710 091	Etat Métropole	41809,06 45330,00	3 622 952	49%
Création d'une trame verte et aménagement des berges autour du Merlançon - AC 020655	1 006 676			1 006 676	1 006 676	-00	-00	503 338	503 338			503 338	50%
Economies d'énergie et rénovation de l'éclairage public - AC 020656	3274563	655 896	1 900 000	718 667	3 274 563	327 948	950 000	359 334	1 637 282			1 637 282	50%
Programme de rénovation énergétique des groupes scolaires AC-021148	2 878 034	773 940	865 000	1 239 094	2 878 034	386 970	432 500	619 547	1 439 017	Métropole Région	244696,00 32600,00	1 161 721	40%
TOTAL	14 579 455	1 541 682	9 256 000	3 781 773	14 579 455	770 841	4 628 000	1 890 887	7 289 728	-00	-00	6 925 293	47%